



**PROCES VERBAL SEANCE DU
31 JANVIER 2021 11H00**

Délibération 2021-01 Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le 31 janvier 2021 à 11 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à huis clos, au foyer rural, sous la présidence du M. Michel OBRY

Date de convocation :	26-01-2021	Nombre de membres du conseil municipal	
Date de publication :	26-01-2021	Statutaires : 19 En exercice : 19	Présents : 16 Pouvoirs : Votants : 16

Etaient présents :

**Michel OBRY
Marie-Line MURIOT
Anicet TESSIER
Patricia MANGEL GOSSELIN
Serge ARMAND
Christelle DARCEL
Philippe GREAUME
Valérie HERMAND
Jean COURTAILLIER
François GUERIN
Cécile LEPOITTEVIN
Jérémy NETTER
Jean-Claude MORTIER
Marjorie SALIGNY
Amandine NONCLE
Jean-Louis DUPUIS**

**Secrétaire de séance
Amandine NONCLE**

Absents ayant donné pouvoir (article L2121-20 du code général des collectivités territoriales) :

Absent(s) excusé(s):
**Valérie MILON
Pauline CAUCHOIX
Boris NICOLLE**



PROCES VERBAL SEANCE DU 31 JANVIER 2021 11H00

- ✓ Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 12 novembre 2020
- ✓ Signature du registre

1. Délibération n°2021-01 : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 3-1-1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en rapport avec l'entretien des écoles.

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide

La création à compter du 1^{er} février 2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 19h00.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 1^{er} février au 06 juillet 2021.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.

Fait et délibéré en séance au jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres Présents

POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Maire
Michel OBRY**

